



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pêche en flotte-tube

Question écrite n° 40194

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la législation en vigueur concernant la pratique de la pêche en *float-tube* ou flotte-tube. En effet, ce siège flottant ou bateau gonflable à l'apparence d'une bouée est utilisé par certains pêcheurs pour accéder à des zones difficiles d'accès. Si certains estiment qu'il y a des risques du fait des courants ou de la fiabilité de sa flottaison, d'autres regrettent que ce flotte-tube puisse être considéré comme un engin de baignade interdisant son usage dans les eaux où la pêche est pourtant autorisée. Si cette pratique reste méconnue du fait de son originalité, elle est très appréciée des pêcheurs amateurs. Il vient lui demander si le Gouvernement a l'intention de faire évoluer la réglementation afin de permettre la pêche en flotte-tube dans les zones de pêche autorisées.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40194

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5705

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)